

Le budget—M. Horner

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au présent débat. Il faut évaluer la fin du budget. Le budget est simplement un reflet de l'évaluation de notre situation économique faite par le gouvernement et constitue un principe directeur des dépenses gouvernementales projetées pour l'année prochaine.

Je prétends que l'évaluation de l'économie que présente le budget est insuffisante. Dans le passé, le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas réussi à évaluer exactement la situation au Canada. Il n'a pu dire exactement quelle sera la croissance économique l'an prochain. Le ministre a déclaré dans l'exposé budgétaire qu'il tenterait de restreindre les dépenses gouvernementales. Il semble se glorifier d'avoir dit non à ses collègues du cabinet. Comment se propose-t-il de réduire d'un milliard les dépenses gouvernementales? Permettez-moi de faire une analogie. C'est comme si votre femme ou la mienne disait: «Regarde tout l'argent que j'ai épargné en n'achetant pas cette robe.» Voilà comment le ministre propose d'épargner un milliard de dollars.

Dans son exposé budgétaire, il a également dit que le gouvernement fédéral allait réduire sa participation aux programmes provinciaux de santé à frais partagés. Autrement dit, le ministre a prévenu les provinces qu'elles ne devaient plus compter sur le gouvernement fédéral. Il va en outre réduire sa participation aux programmes mixtes fédéraux-provinciaux. A l'origine, c'est le gouvernement fédéral qui a contraint les provinces à adhérer aux accords sur l'hospitalisation. Voici maintenant que le gouvernement fédéral donne à celles-ci le préavis de cinq ans. A l'origine, c'est le gouvernement fédéral qui a amené les provinces à participer au régime d'assurance-maladie, alors même que chacun savait qu'il allait être fort coûteux. Ceux qui ont participé aux débats sur la question ont dit craindre que le coût du régime d'assurance-maladie n'augmente de façon alarmante et que la qualité des soins médicaux fournis n'en souffre d'autant. C'est bien ce qui s'est produit. Voilà maintenant que le gouvernement annonce son intention de comprimer ses dépenses en ce domaine.

● (1510)

Dans le budget, le ministre a dit que les dépenses pour les soins médicaux ont augmenté de 20 p. 100 et que le gouvernement fédéral limiterait leur hausse à 13 p. 100 pour l'année à venir, à 12 p. 100 l'année suivante et jusqu'à 8.7 p. 100 en 1978. Je crois que le ministre est certain de pouvoir juguler l'inflation ou, ce qui est plus probable, qu'il est déterminé à transférer une part de plus en plus grande du fardeau aux provinces.

Les gouvernements provinciaux sont de plus en plus chargés de répondre à la demande de services. Les sources de revenus qui leur restent diminuent. En dehors des nouvelles ressources provenant des richesses naturelles,

[M. l'Orateur.]

les gouvernements provinciaux ont utilisé toutes leurs sources de revenus. La demande de services du gouvernement fédéral est bien inférieure à celle des provinces. Toutefois, dans le budget, le gouvernement fédéral s'imisce de plus en plus dans les champs d'imposition normalement réservés aux provinces et se retire de certains programmes à frais partagés qu'il a en fait établis.

Je crois que c'est un budget mesquin. Il y a quelques années, on a beaucoup parlé à la Chambre de fédéralisme coopératif et de son fonctionnement. En regardant le budget, il semble que le ministre des Finances ait depuis longtemps oublié ce slogan politique. Le budget fait un semblant d'effort pour régler certains problèmes du logement au Canada aujourd'hui. Le ministre a déclaré encore aujourd'hui que 200 millions de dollars de plus seront consacrés à l'habitation. Les mises en chantier cette année accusent une baisse de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière. L'habitation a certes besoin de plus qu'une injection de fonds.

Le ministre a fait certains commentaires sur la situation du chômage et dit qu'il allait réserver 10 millions de dollars pour faciliter le déplacement des chômeurs vers des endroits au Canada où il y a pénurie de main-d'œuvre. Il a aussi affirmé que la loi sur l'assurance-chômage serait modifiée. A l'heure actuelle, il ne s'agit que d'un transfert des régions de fonds où le taux de chômage est inférieur à 4 p. 100 à celles où il dépasse 4 p. 100. C'est en réalité un transfert de fonds par la classe ouvrière par le biais de leurs cotisations à l'assurance-chômage. Le ministre des Finances va supprimer la limite de 4 p. 100 et augmenter les primes d'assurance-chômage. Tout cela est excellent. Toutefois, je me souviens que, lorsque la loi a été modifiée en 1971, j'ai déclaré que les primes n'égaleraient jamais le montant des prestations, et que les versements de l'assurance-chômage ne feraient qu'inciter les chômeurs à toucher des prestations d'assurance-chômage au lieu de chercher activement un emploi, ou les rendre un peu plus tatillons dans leur choix d'un emploi.

Nous attendons les prochaines modifications de la loi sur l'assurance-chômage pour voir si l'on supprimera les échappatoires et savoir s'il s'agira plus d'un programme d'assurance-chômage que d'un programme de bien-être. Lorsque le ministre du Travail (M. Munro) a présenté les dernières modifications de la loi sur l'assurance-chômage à la Chambre, il n'y est pas allé par quatre chemins. Il a admis qu'il s'agissait d'un programme d'aide sociale qui tenait compte de toutes les conditions sociales des chômeurs au Canada.

Le ministre des Finances a déclaré qu'il ne pouvait parvenir à un accord avec les travailleurs et le patronat en matière de contrôle des prix, et qu'il estimait par conséquent qu'un programme obligatoire ou non n'aurait aucune chance d'enrayer l'escalade des prix et des salaires. A mon avis, le gouvernement nous a montré un bien piètre exemple de contrôle des salaires et de l'inflation. La Chambre se souvient fort bien de l'amorce d'inflation qui se produisit après que le gouvernement Pearson eut accordé aux employés de la voie maritime une augmentation de salaire de 30 p. 100. Cette amorce d'inflation fit augmenter les demandes salariales. L'automne dernier, notre gouvernement a accordé aux travailleurs des terminaux de Vancouver une augmentation de 61 p. 100. Il a ensuite essayé de parvenir à un accord de limitation des augmentations de salaire. Mais compte tenu de ce précédent établi par le Parlement qui avait adopté une loi accordant à un secteur de la société une augmentation de 61 p. 100, les travailleurs de tout le Canada ont commencé